

**PROCÈS VERBAL  
DU COMITÉ SYNDICAL DU 09 SEPTEMBRE 2020 A 18H00  
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 03 SEPTEMBRE 2020  
A L'ESPACE PHILIPPE MAINTENIÉ A SAINT MAURICE SUR EYGUES**

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-PIERRE LAMBERTIN, doyen de l'assemblée  
PUIS SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET**

L'an deux mille vingt, le 09 septembre à 18 h 00,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 03 septembre 2020, s'est réuni à l'espace Philippe Maintenié à Saint Maurice sur Eygues, sous la présidence de M. Jean-Pierre LAMBERTIN, doyen de l'assemblée, pour les délibérations n° 1 et 2 puis sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**PRÉSENTS** : M. Joseph AIESI, Mme. Véronique ALLIEZ, M. Bruno ALMORIC, M. Jean-Noël ARRIGONI, M. Marc-André BARBE, M. Sébastien BERNARD, M. Didier BESNIER, Mme Nelly BODARD, M. Philippe BOUNIARD, M. Yves BOYER, M. Daniel BUONOMO, Mme Fabienne CARMON, M. Eric CAROU, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Michel CATELINOIS, Mme. Mathilde CONTAT, M. Julien CORNILLET, Mme. Rachel COTTA, Mme. Christel FALCONE, M. Olivier FAURE, Mme. Marie FERNANDEZ, Mme Rosy FERRIGNO, Mme. Marielle FIGUET, Mme. Christine FOROT, M. Alain GALLU, Mme. Françoise GONNET-TARBARDEL, M. Hervé ICARD, M. Jean-Michel LAGET, M. Jean-Pierre LAMBERTIN, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Pierre LO MANTO, Mme. Marie-Christine MAGNANON, M. Christophe MATHON, Mme Martine MATTEI, M. Jean-Paul MAZEL, Mme. Fabienne MENOUEAR, Mme Marietta MIGNET, Mme. Geneviève MORENAS-MORIN, M. Karim OUMEDDOUR, M. Roland PEYRON, M. Eric PHELIPPEAU, M. Marie-Pierre PIALLAT, Mme Brigitte PUJUGUET, Mme. Françoise QUENARDEL, Mme Christelle RUYSSCHAERT, Mme Pascale TOLFO, M. Daniel VEILLY.

**POUVOIRS** : M. Patrick ADRIEN (pouvoir à M. Jean-Noël ARRIGONI), Mme. Valérie ARNAVON (pouvoir à M. Julien CORNILLET), M. Jean-Michel AVIAS (pouvoir à M. Didier BESNIER), M. Pierre COMBES (pouvoir à M. Sébastien BERNARD), M. Yves COURBIS (pouvoir à Mme Fabienne MENOUEAR), M. Thierry DAYRE (pouvoir à M. Jean-Michel LAGET), M. Maryannick GARIN (pouvoir à M. Jean-Michel CATELINOIS), M. Olivier PEVERELLI (pouvoir à M. Yves BOYER), M. Olivier SALIN (pouvoir à Mme Christelle RUYSSCHAERT), Mme. Fabienne SIMIAN (pouvoir à Mme Geneviève MORENAS-MORIN), M. Anthony ZILIO (pouvoir à M. Jean-Pierre LAMBERTIN).

**EXCUSÉS** : M. Hervé MEDINA, M. Juan GARCIA, M. Christian PEYRON, M. Benoît SANCHEZ.

**ABSENTES** : Mme. Laurence DESFONDS, Mme Katy RICARD.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie FERNANDEZ

**Étaient également présentes** :

Mathilde ROLANDEAU, directrice du syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnie, Isabelle AREVALO, finances, Véronique DE OLIVEIRA, assistance administrative, Jonathan Jullien, Société Quizzbox (vote par boîtiers électroniques).

## **OUVERTURE DE SÉANCE**

---

Mme Christelle RUYSSCHAERT invite les élus à rejoindre leur place et ouvre la séance du comité syndical du SCoT.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019**

---

Elle invite les élus présents à l'époque à valider le compte rendu du comité syndical du 17 décembre en rappelant qu'il concernait le vote du budget du syndicat 2020.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme Christelle RUYSSCHAERT rappelle ensuite l'historique de la création et de la préfiguration du syndicat du SCoT.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

Elle retrace les trois dernières années qui ont été ponctuées de réunions et d'ateliers nécessaires pour acter le périmètre du SCoT. Cela a pris du temps car il a fallu que tout le monde se mette d'accord sur le périmètre et sur la création du syndicat avec sa gouvernance.

Elle précise également que c'est aussi pour cela que la réunion de ce soir est dans les Baronnie, comme un clin d'œil à l'histoire car à l'époque de la création, c'est la délibération de la communauté de commune du Pays de Buis les Baronnie qui avait lancé la création du syndicat.

La construction du SCoT doit se faire dans l'échange tout en tenant compte de nos enjeux communs mais aussi de toutes les spécificités car il y en a beaucoup, propres à chaque territoire.

Elle propose ensuite de diffuser de courts films réalisés par la Fédération des SCoTs pour permettre de comprendre ce que c'est un SCoT, à quoi il sert, quels sont les enjeux et pourquoi faire.

Les films projetés sont disponibles en cliquant sur ce lien : [https://www.youtube.com/channel/UCYjl\\_WX62-qd5ZquEqIpmDQ](https://www.youtube.com/channel/UCYjl_WX62-qd5ZquEqIpmDQ)

Elle passe ensuite à la partie plus formelle en installant le comité syndical.

Les noms des élus délégués sont projetés avec le périmètre du territoire. Cette projection permet de considérer l'entière du périmètre territoire et se rendre compte de l'étendue avec des spécificités et des atouts différents avec la vallée du Rhône qui est la partie plus urbaine et les Baronnie et l'Ardèche, secteurs plus ruraux. Elle rappelle la répartition des élus délégués par EPCI. Elle déclare le comité syndical installé.

Personne ne déclarant être plus âgé, M. Jean-Pierre LAMBERTIN, doyen de l'assemblée est appelé à présider la suite de la séance.

M. Jean-Pierre LAMBERTIN procède d'abord à l'appel des membres. Il constate 48 élus présents, 11 pouvoirs et 6 élus absents ; il déclare que la séance se tient valablement.

Il propose que ce soit la benjamine qui soit désignée secrétaire de séance. Mme Marie FERNANDEZ est nommée secrétaire de séance sans opposition.

### PRINCIPE DE L'UTILISATION DE BOÎTIERS ÉLECTRONIQUES POUR LES OPÉRATIONS DE VOTE

M. Jean-Pierre LAMBERTIN propose à l'assemblée, vu la progression de l'épidémie de COVID-19 et afin de limiter les déplacements et les contacts, de recourir à l'utilisation de boîtiers électroniques. Ces boîtiers électroniques garantissent le caractère secret et confidentiel du scrutin.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La société Quizzbox, représentée par M. Jonathan JULLIEN, prend la main pour effectuer deux votes tests qui sont réalisés sans difficulté.

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE

M. Jean-Pierre LAMBERTIN reprend le micro pour annoncer que l'assemblée procède à l'élection de la présidente ou du président. Il commence par désigner deux assesseurs : M. Jean-Noël ARRIGONI et Mme MORENAS MORIN, ils sont d'accord et il n'y a pas d'opposition. Il rappelle le rôle du président et les conditions de suffrages à la majorité absolue.

Ceci étant indiqué, il demande s'il y a des candidats. **Mme Christelle RUYSSCHAERT propose la candidature de M. Julien CORNILLET.** Il n'y a pas d'autres candidatures. M. Jean-Pierre LAMBERTIN lui propose de prendre la parole, étant le seul candidat, M. Julien CORNILLET répond qu'il prendra la parole suite à l'élection.

La candidature est enregistrée. **Il est procédé au vote.**

Suite à une intervention de la salle, il est précisé que la majorité absolue est calculée à partir des suffrages exprimés, c'est-à-dire sans les votes blancs et les abstentionnistes. Pour ce vote, la majorité absolue est à 28, les votes exprimés s'élevant à 55. M. Patrick ADRIEN a obtenu 1 voix et M. Julien CORNILLET 54 voix.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

M. Jean-Pierre LAMBERTIN déclare M. Julien CORNILLET élu président du Syndicat, le félicite et l'invite à rejoindre la tribune.

M. Julien CORNILLET prend la parole pour remercier les élus pour ce beau résultat. Il les remercie pour les six prochaines années où il va devoir travailler mais surtout venir au contact des élus. Dans la présentation préalable, Christelle RUYSSCHAERT a bien expliqué que ce sont huit EPCI, c'est surtout un nombre important de villes avec chacune ses particularités. Il y a surtout un grand travail pour trouver un point commun et c'est l'objectif du grand chantier qui va occuper les 6 prochaines années. C'est surtout un chantier qui engagera au-delà de la mandature et c'est ce qui est passionnant dans le SCOT c'est que sa durée dépasse celle du mandat et c'est important dans le sens politique, de ne pas se limiter au moment T mais essayer d'aller voir plus loin.

### FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET ÉLECTIONS

---

Il passe ensuite au prochain vote. Il s'agit d'élire le ou la première vice-présidence.

Il rappelle que les statuts du syndicat mixte « Rhône Provence Baronnie » figurent en annexe de l'arrêté inter-préfectoral du 27 décembre 2018 portant création dudit syndicat. Les statuts stipulent qu'il est administré par un Comité syndical composé d'un bureau qui se compose du Président et de douze (12) Vice-présidents (Article 8 des statuts). Les Vice-présidents du syndicat sont élus dans les mêmes conditions que les Vice-présidents d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à la majorité absolue des membres de l'assemblée délibérante au scrutin secret et selon le mode de scrutin uninominal.

Concernant les modalités de mise au vote, il propose que les votes se déroulent comme lors de la dernière installation en 2019, dans l'ordre alphabétique des noms d'EPCI, c'est-à-dire en commençant par la communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron. Il demande si tout le monde en est d'accord.

M. Yves BOYER remercie le Président de cette proposition mais propose que Mme Christelle RUYSSCHAERT pour le poste de première vice-présidente, vu son investissement et également pour la parité. Le Président demande l'assentiment de l'assemblée, tout le monde est d'accord avec la proposition de M. Yves BOYER.

Avant de passer à l'élection de la première vice-présidente, il propose de passer au vote le nombre de vice-président membres du bureau. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

**Le nombre de vice-président composant le Bureau syndical est fixé à douze élus.**

Le Président passe ensuite aux opérations de vote, la candidature de Mme Christelle RUYSSCHAERT est soumise au vote. Elle obtient 57 voix, la majorité absolue étant à 29, **Mme Christelle RUYSSCHAERT est déclarée élue Première Vice-présidente et est invitée en tribune.**

Le Président passe ensuite à la candidature pour le représentant de la CC Ardèche Rhône Coiron. M. Olivier PEVERELLI est seul candidat. Il obtient 55 voix, la majorité absolue étant à 28, **M. Olivier PEVERELLI est déclaré élu deuxième Vice-Président.**

Le Président passe ensuite à la troisième vice-présidence avec la candidature de la CC des Baronnie en Drôme Provençale. M. Pierre COMBES est candidat. Il obtient 56 voix, la majorité absolue étant à 29, **M. Pierre COMBES est déclaré élu troisième Vice-Président.**

Le Président propose à l'assemblée que pour des raisons de gain de temps, seul le nombre de voix obtenues soient déclarées lors de la proclamation des résultats. Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

Le Président passe ensuite à la quatrième vice-présidence avec la candidature de la CC Dieulefit Bourdeaux. Mme Fabienne SIMIAN est candidate. Elle obtient 54 voix, la majorité absolue étant à 28, Madame Véronique Alliez obtient une voix, **Mme Fabienne SIMIAN est déclarée élue quatrième Vice-Présidente.**

Le Président passe ensuite à la cinquième vice-présidence avec la candidature de la CC Drôme Sud Provence. M. Alain GALLU est candidat. Il obtient 52 voix, la majorité absolue étant à 27, **Monsieur Alain GALLU est déclaré élu cinquième Vice-Président.**

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

Le Président passe ensuite à la sixième vice-présidence avec la deuxième candidature de la CC Drôme Sud Provence. Mme Marie FERNANDEZ est candidate. Elle obtient 49 voix, la majorité absolue étant à 25, **Mme Marie FERNANDEZ est déclarée élue sixième Vice-présidente.**

Le Président passe ensuite à la septième vice-présidence avec la candidature de la CC Enclave des Papes – Pays de Grignan. M. Jean-Noël ARRIGONI est candidat. Il obtient 56 voix, la majorité absolue étant à 29, **M. Jean-Noël ARRIGONI est déclaré élu septième Vice-Président.**

Le Président passe ensuite à la huitième vice-présidence avec la candidature de la CA Montélimar-Agglomération. M. Daniel BUONOMO est candidat. Il obtient 51 voix, la majorité absolue étant à 26, **M. Daniel BUONOMO est déclaré élu huitième Vice-Président.**

Le Président passe ensuite à la neuvième vice-présidence avec la candidature de la CA Montélimar-Agglomération. Mme Marie-Christine MAGNANON est candidate. Elle obtient 53 voix, la majorité absolue étant à 27, **Mme Marie-Christine MAGNANON est déclarée élue neuvième Vice-Présidente.**

Le Président passe ensuite à la dixième vice-présidence avec la candidature de la CA Montélimar-Agglomération. M. Yves LEVEQUE est candidat. Il obtient 53 voix, la majorité absolue étant à 27, **M. Yves LEVEQUE est déclaré élu dixième Vice-Président.**

Le Président passe ensuite à la onzième vice-présidence avec la candidature de la CC du Rhône aux Gorges de l'Ar-dèche. Mme Françoise GONNET-TABARDEL est candidate. Elle obtient 55 voix, la majorité absolue étant à 28, **Mme Françoise GONNET-TABARDEL est déclarée élue onzième Vice-Présidente.**

Le Président passe ensuite à la douzième vice-présidence avec la candidature de la CC Rhône Lez Provence. M. Anthony ZILIO est candidat. Il obtient 50 voix, la majorité absolue étant à 26, **M. Anthony ZILIO est déclaré élu douzième Vice-Président.**

Au nom de l'ensemble des élus du bureau du SCoT, le Président remercie les élus.

### LECTURE DE LA CHARTE DES ÉLUS LOCAUX

Le Président suppose que tout le monde a lu les documents concernant la Charte des élus locaux, il propose de prendre acte de la lecture.

### DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT ET DU SUPPLÉANT DU SYNDICAT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCOT

Le Président propose que lui-même et Mme Christelle RUYSSCHAERT représentent le Syndicat à la Fédération nationale des SCoT.

**Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.**

Pour les quatre délibérations d'ordre budgétaire, le Président passe la parole à la première vice-présidente pour la présentation.

### COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

Mme Christelle RUYSSCHAERT rappelle que ces délibérations concernent le budget 2019 du syndicat. Compte tenu de la période particulière, il n'a pas été possible de procéder à l'affectation des résultats et qu'il faut donc les passer au vote à ce comité syndical. L'objet du premier demi-budget de 2019 était de permettre au syndicat de commencer à travailler, notamment avec le recrutement de la Directrice. La cotisation des EPCI a été réduite de moitié pour 6 mois d'exercice en 2019.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

Concernant le compte de gestion, il nous a été fourni par la trésorerie de Montélimar en février dernier. Il correspond au centime près au compte administratif. Le déficit d'investissement constaté est logique puisque les recettes du Syndicat viennent abonder essentiellement du fonctionnement.

**Le compte de gestion est approuvé sans question et sans opposition ni abstention.**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

---

Le compte administratif réalisé par la collectivité correspond au centime près au compte de gestion transmis par la trésorerie. **Le compte administratif est approuvé sans question et sans opposition ni abstention.**

### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 - BUDGET DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

---

**L'affectation des résultats est approuvée sans question et sans opposition ni abstention.**

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

---

Le budget supplémentaire affecte les résultats 2019 sur le budget 2020. Administrativement, il faut le faire.

**Le budget supplémentaire 2020 est approuvé sans question et sans opposition ni abstention.**

### DÉCISIONS

---

Le Président fait ensuite état des décisions prises.

Il clôt la séance en regrettant que les mesures sanitaires ne rendent pas possible un pot convivial. Il annonce qu'il reviendra rapidement auprès des élus pour les dates car il faudra essayer de rentrer dans les agendas de chacun ; il avait proposé aux présidents des EPCI que les lieux de réunions tournent et que ce ne soit pas à Montélimar. Le Syndicat ira dans les 7 autres EPCI en jumelant le plus possible les réunions du SCoT avec des réunions de Communautés de communes pour permettre de toucher les élus communautaires non délégués pour pouvoir faire de la pédagogie. Il essaiera de se déplacer au maximum dans ces réunions de communauté de communes pour montrer que le SCoT ce n'est pas seulement deux réunions par an mais un réel outil pour la population de notre territoire. Il remercie l'assemblée et clôt la séance à 19h30 par une photo de groupe.